

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SABRINA DAMBOISE	Numéro de permis 2019283	Date d'inspection Le 20 juin 2019	
Nom de l'établissement Garderie chez Sabrina		Numéro de téléphone (506) 445-1180	
Adresse 190 rue Principale Sainte-Anne-de-Madawaska NB E7E 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent.	31(6)	23 août 2019	
Commentaires : La clôture doit être réparée et avoir la hauteur de 1.22 m partout.			
31(8) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge et à des enfants d'un autre groupe d'âge : a) ou bien est pourvue d'une aire séparée destinée aux enfants en bas âge; b) ou bien est utilisée à des moments différents par les enfants en bas âge et les enfants d'un autre groupe d'âge.	31(8)	26 juil. 2019	
Commentaires : Création d'une espace séparée (ex: zone) pour les enfants en bas âge.			

Commentaires généraux
<p>La garderie rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.</p> <p>*Ne pas oublier de raclé la surface protectrice à chaque semaine.</p> <p>Les équipements de jeu non commercial vérifier la surface protectrice nécessaire selon le manuel d'utilisation. De plus, on vous recommande de contacter vos assurances afin de s'assurer que votre terrain de jeu est selon leur norme.</p> <p>Concernant les équipements de jeu commercial qui sont plus de 3 pieds (ex: balançoires, glissade, structures d'escalade, etc.), la surface protectrice tel que demandé par le CSA est de 30 cm.</p>

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 juin 2019

Date

original signé par
Sabrina Damboise

Le 20 juin 2019

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date